

05.09.2017, ats/nxp

## Hausse des cas d'intoxication d'abeilles

**Suisse** Les empoisonnements des butineuses aux produits phytosanitaires n'ont jamais été aussi élevés que cette année.

Apisuisse a déjà enregistré treize cas d'intoxication prouvés contre une moyenne annuelle de moins de six entre 2010 et 2016. L'organisation en appelle au Conseil fédéral.

Les intoxications aiguës se caractérisent par une mortalité brutale de l'ensemble de la colonie. Des milliers d'abeilles mortes jonchent le fond de la ruche et la planche de vol.

Cette année, sur les treize cas prouvés d'empoisonnement liés aux produits phytosanitaires, sept impliquaient des néonicotinoïdes, explique Anja Ebener, directrice du service sanitaire apicole (SSA).

Ce chiffre qui couvre toute la Suisse paraît très bas par rapport au nombre d'apiculteurs actifs. Pourtant, il constitue un indicateur inquiétant: les treize cas enregistrés pour les sept premiers mois de l'année révèlent une nette augmentation. En 2016, le service a comptabilisé quatre cas prouvés, en 2015 dix, en 2014 sept, en 2013 quatre.

### La pointe de l'iceberg

«Il faut partir de l'idée que ces résultats ne représentent qu'une infime partie des cas d'empoisonnement», souligne Mme Ebener. Beaucoup d'apiculteurs n'annoncent pas leur dégât, soit qu'ils n'y voient pas l'intérêt étant donné qu'il n'y a pas de dédommagements, soit qu'ils ne remarquent pas tout de suite le problème.

En outre, certaines substances toxiques ont tendance à se dégrader extrêmement vite ce qui complique l'analyse des échantillons d'abeilles. Sur les 20 cas de mortalité brutale annoncés cette année, cinq ont ainsi démontré l'utilisation d'autres produits toxiques dont on ne connaît pas la dose létale.

### Captafol pas en cause

Le cas valaisan où des analyses ont montré la présence de captafol n'est cependant pas compris dans cette catégorie, selon la directrice. Il a été prouvé que ce fongicide interdit depuis les années 1990 n'est pas à l'origine de la mort des abeilles.

Pour Apisuisse, il est urgent d'agir contre les pesticides dont sont victimes les abeilles. Le Conseil fédéral doit adopter cet automne un plan d'action national relatif aux produits sanitaires. Pour la faitière des trois associations apicoles régionales, il importe que ce plan soit accompagné d'une mise en oeuvre efficace avec des objectifs quantifiables. (ats/nxp)